

[Accueil](#) > [Recherche](#) > [Visionneuse](#)Adresse du document : <http://www.senat.fr/questions/base/2019/qSEQ190209164.html>

Achèvement en deux fois deux voies de la RN 7 Nièvre-Allier

15^e législature

Question écrite n° 09164 de Mme Nadia Sollogoub (Nièvre - UC)

publiée dans le JO Sénat du 28/02/2019 - page 1101

Mme Nadia Sollogoub attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports sur l'achèvement de la 2 x 2 voies route nationale 7 (RN7) dans la Nièvre. Le contrat de plan État-région (CPER) 2015-2020 prévoit le financement à hauteur de 70 % des travaux pour l'achèvement de la mise en 2 x 2 voies de la RN7, axe de désengorgement de l'autoroute A 6, entre Saint-Pierre-le-Moutier et la limite administrative de l'Allier. Démarré en 1989 avec un achèvement initialement prévu en l'an 2000, le doublement de cette route historiquement fréquentée est l'un des grands enjeux pour le développement économique et démographique du département de la Nièvre. En effet, il permet de faire la jonction ouest avec l'Île-de-France et la région Rhône-Alpes-Auvergne entre l'A 6 Paris-Dordives, l'A 77 Dordives-Nevers et Balbigny, dans la Loire, et avec la route Centre-Europe Atlantique (RCEA) qui sera elle aussi dédoublée dans les années à venir. Dans le contrat de plan État-région (CPER) pour 2015-2020, 52 millions d'euros avaient été fléchés pour ces travaux : 15 millions d'euros en 2018, 32 millions en 2019 et 25 millions d'euros en 2020. Or, les crédits de 2018 n'ont pas été débloqués, ils doivent donc être budgétés en 2019, soient 47 millions euros. À cela s'ajoute la section routière de 2 km, située entre Villeneuve-sur-Allier et Moulins, dont le coût s'élève à 19 millions d'euros, qui sera à inscrire dans le prochain CPER. La loi sur les mobilités, qui sera prochainement débattue, redéfinit les priorités en termes d'aménagement, notamment l'appui de l'État sur les trajets du quotidien et les aménagements de proximité et de détournement. L'option du train à grande vitesse semblant s'éloigner des perspectives de ce territoire, le désenclavement de la Nièvre passe désormais par le doublement de l'A 77 /RN 7 sur toute sa longueur. Or, ce chantier a déjà 19 ans de retard. Les marchés correspondants ont été notifiés et les délais s'arrêtent à la fin mars 2019, il faut donc agir au plus vite. Face à cette situation, elle lui demande de bien vouloir lui garantir que les crédits de 47 millions d'euros, correspondant aux réalisations de ces infrastructures routières inscrites dans le CPER 2015-2020, seront bien financées en 2019 et que le prochain CPER intégrera le financement du tronçon entre Villeneuve et Moulins, permettant ainsi l'achèvement de cet axe rénové.

En attente de réponse du Ministère auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports

Alerte mail

L'outil de veille du Sénat : si vous voulez être informé (gratuitement) par courrier électronique quand la réponse ministérielle à cette question paraîtra, entrez votre adresse électronique :

Votre format : HTML Texte